



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.4/2006/1  
14 novembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant  
des mines de charbon

Deuxième session, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 31 janvier 2006 à 10 heures\*

La session se tiendra la même semaine que les réunions ci-après portant sur des questions énergétiques:

- a) Deuxième session de l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et à l'exploitation du méthane de ces mines, le 30 janvier 2006 (ordre du jour provisoire ECE/ENERGY/GE.4/2006/5);
- b) Huitième session du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, les 2 et 3 février 2006 (ordre du jour provisoire ECE/ENERGY/GE.1/2006/1).

\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet de la Division de la restructuration industrielle de l'énergie et du développement des entreprises de la CEE: <http://www.unece.org/ie>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 0038), soit par courrier électronique ([clark.talkington@unece.org](mailto:clark.talkington@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74140).

1. Adoption de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.4/2006/1).
2. Élection du Président du bureau du Groupe spécial d'experts.
3. Élection de nouveaux membres du bureau.
4. Adoption du texte définitif du mandat.
5. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions qui doivent être examinées par le Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/65).
6. Projet de la CEE sur la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants et rapport sur les critères de financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2006/4).
7. Questionnaire destiné au Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2006/3).
8. Informations actualisées sur le Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés afin de renforcer l'utilisation des sources d'énergie propres et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
9. Rapport de l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et à l'exploitation du méthane de ces mines (ECE/ENERGY/GE.4/2006/5).
10. Facilitation de la coopération mondiale pour la mise au point et l'exécution dans des conditions de rentabilité de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon.
11. Activités des diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et coopération avec ces organisations.
12. Programme de travail.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport de la session (ECE/ENERGY/GE.4/2006/2).

Note: Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, en français et en russe pendant la session.

## NOTES EXPLICATIVES

### Point 1

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, français et russe et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/coal/cmm.html>.

### Point 2

En août 2005, le Président du bureau du Groupe spécial d'experts a présenté sa démission. Le règlement intérieur des groupes spéciaux d'experts de la CEE dispose que les membres du bureau sont élus pour un mandat de deux ans. Le Groupe spécial d'experts doit élire un nouveau membre qui assumera les fonctions de président pour le reste du mandat de deux ans du bureau, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de la troisième session du Groupe spécial d'experts, en novembre 2006. Les délégations sont invitées à proposer des candidats à la présidence, en sachant que le règlement intérieur de la CEE dispose que seuls les membres actuels du bureau peuvent être candidats.

### Point 3

Suite au départ de l'ancien Président et à l'élection d'un nouveau président parmi les membres du bureau actuel, un poste deviendra vacant au bureau. Le Groupe spécial d'experts examinera l'opportunité de pourvoir ce poste pour le restant du mandat de deux ans. Si le Groupe décide que le poste doit être pourvu, le bureau demandera des propositions et le Groupe élira un nouveau membre à partir de la liste des candidats proposés. Le nouveau membre exercera son mandat jusqu'à la tenue de la troisième réunion du Groupe spécial, en novembre 2006. Les délégations sont informées que le bureau actuel comprend les membres ci-après: président (vacant), Allemagne (1 membre), Kazakhstan (1 membre), Pologne (1 membre), Fédération de Russie (2 membres) et Ukraine (1 membre).

### Point 4

Le Groupe spécial d'experts examinera, pour adoption, le texte définitif du mandat. À la première réunion tenue en décembre 2004, le Groupe d'experts a examiné le projet de mandat (annexe I de l'ordre du jour provisoire de la première session du Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, ENERGY/GE.4/2004/1) et a approuvé deux modifications. La première concernait l'expression «méthane provenant des mines de charbon»: il a été proposé que cette expression recouvre également la récupération de méthane des mines désaffectées, puisqu'il s'agit là d'une importante source de méthane dans de nombreux pays et que des projets relatifs à des mines désaffectées coexistent souvent avec des projets relatifs au méthane provenant de mines actives. La seconde modification portait sur la nécessité de montrer plus clairement le lien entre la récupération de méthane et la sécurité des mines, ainsi que sur l'opportunité de créer une équipe technique ou un groupe de travail chargé spécialement d'étudier cette question pour le compte du Groupe d'experts. Le texte définitif du mandat constitue l'annexe I du présent ordre du jour provisoire.

### Point 5

Un aperçu des activités menées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable sera présenté, l'accent étant mis en particulier sur les domaines relatifs à la production et à la consommation d'énergie durable et à la mise au point de projets débouchant sur une atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Il servira à informer et à guider le Groupe d'experts.

### Point 6

La récupération et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon constituent un important objectif de politique générale dans de nombreux pays appartenant ou non à la région de la CEE. Malheureusement, l'exploitation de cette ressource se heurte à des obstacles de taille, notamment le manque d'accès aux capitaux financiers. Les responsables de l'industrie minière et les représentants des gouvernements ne connaissent pas les très nombreuses sources de capitaux nationaux ou étrangers et n'ont qu'une expérience limitée de l'élaboration et de la présentation de documents d'une haute qualité bancaire. Pour leur part, les membres de la communauté financière ont certes manifesté un intérêt pour l'industrie charbonnière, mais ne la comprennent pas et n'ont pas les ressources nécessaires pour identifier différents projets et leur apporter un appui depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. C'est pour résoudre ce problème, qu'a été élaboré le projet de la CEE financé par des fonds extrabudgétaires et concernant la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants.

Durant sa session, le Groupe spécial d'experts tiendra un atelier, le 31 janvier, pour examiner les différents mécanismes et stratégies de financement permettant d'élaborer des structures de portefeuille probantes. Les exposés et le dialogue entre participants qui en résultera serviront de point de départ à l'élaboration d'un rapport sur les critères d'un financement réussi de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/2006/4). Les questions qui seront examinées durant cet atelier sont notamment les suivantes:

- a) Objectifs et résultats escomptés du projet de la CEE visant à favoriser la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la CEI et dans la région de la CEE;
- b) Vue d'ensemble du plan de travail pour le programme biennal;
- c) Coordination avec d'autres initiatives en cours et pertinentes, y compris le Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés et le projet de la CEE visant à favoriser le financement de projets relatifs au rendement énergétique et à l'énergie renouvelable;
- d) Obstacles au financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon;
- e) Répondre aux attentes des marchés des capitaux: importance de l'ingénierie financière et élaboration de documents d'une haute qualité bancaire;

f) Sources d'emprunts et d'investissements, y compris le financement privé, bilatéral et multilatéral et les marchés des gaz à effet de serre.

#### Point 7

Le bureau a établi, à l'intention des membres du Groupe spécial d'experts, un questionnaire sur le méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2006/3). Ce questionnaire est destiné à être utilisé comme un outil par les membres, ainsi qu'à aider le bureau et le secrétariat à élaborer un programme de travail instructif et efficace. Les réponses au questionnaire guideront les travaux du Groupe d'experts et aideront de façon significative à mettre l'accent sur les problèmes les plus importants que connaît l'industrie.

#### Point 8

Le Partenariat international pour l'introduction du méthane sur les marchés, initiative internationale lancée en novembre 2004 par 14 pays, vise à encourager les réductions des émissions de méthane provenant de différentes sources, notamment les mines de charbon. Il a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, tout en encourageant l'exploitation durable d'une ressource énergétique autrement qui serait perdue, à savoir le méthane. Les objectifs du Partenariat ainsi que les activités menées dans le cadre de celui-ci sont intimement liés aux objectifs du Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon; à cet égard, la CEE, en tant que membre du réseau du Partenariat, a accueilli en avril 2005 la deuxième réunion du Sous-Comité des mines de charbon du Partenariat. Le Groupe spécial d'experts recevra des informations actualisées sur les activités menées dans le cadre du Partenariat, notamment un rapport succinct de la réunion du Comité directeur du Partenariat tenue à Buenos Aires en novembre 2005. Ce point portera également sur un aperçu de la participation de la CEE aux travaux menés dans le cadre du Partenariat et donnera lieu à un dialogue entre les membres sur les activités appropriées à entreprendre, étant entendu qu'elles doivent compléter celles menées dans le cadre du Partenariat et non pas faire double emploi.

#### Point 9

À la première session du Groupe spécial d'experts, de nombreux membres ont manifesté un vif intérêt pour un élargissement du débat sur le méthane provenant des mines de charbon, de façon à inclure les questions techniques en amont se rapportant à la dégazéification du méthane. C'est pour répondre à ces préoccupations que l'on a créé l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et à l'exploitation du méthane de ces mines (ECE/ENERGY/GE.4/2006/5). Le Groupe spécial d'experts recevra des informations actualisées sur les objectifs et les activités de l'Équipe spéciale, notamment un rapport sur la première réunion de l'Équipe tenue le 29 avril 2005.

#### Point 10

Une coopération et une collaboration sont nécessaires au niveau mondial pour faciliter la mise au point et le financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon. Les experts examineront les obstacles à la mise au point et au financement de tels projets, la

question des incitations à une récupération rentable du méthane provenant des mines de charbon et le futur rôle que le Groupe pourrait jouer dans ce domaine, notamment en renforçant la coopération dans le cadre de la CEE et au niveau mondial.

#### Point 11

Des informations seront données au Groupe à propos des activités d'intérêt commun menées par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des organismes connexes. Ces organisations sont particulièrement encouragées à mettre en évidence les questions qui peuvent avoir des effets sur la mise au point et la commercialisation des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la région de la CEE et qui ne sont pas couvertes par le présent ordre du jour. Elles sont en outre invitées à présenter leurs vues et propositions concernant les futures activités et domaines de coopération.

#### Point 12

Le Groupe aura l'occasion d'examiner le programme de travail pour 2006 et de proposer des activités spécifiques à réaliser au cours de cette période.

#### Point 13

Les autres questions qui pourraient éventuellement se poser entre la date d'établissement de l'ordre du jour provisoire et la tenue de la session seront examinées au titre de ce point.

#### Point 14

Un rapport sur la session sera établi par le secrétariat, adressé aux membres du bureau pour approbation, puis distribué aux pays membres (ECE/ENERGY/GE.4/2006/2). Conformément aux recommandations de la Commission, ce rapport sera succinct et ciblé et reprendra les principales conclusions et recommandations adoptées.

**ANNEXE I****GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS SUR LE MÉTHANE PROVENANT  
DES MINES DE CHARBON****MANDAT**

Le Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, organisme intergouvernemental créé en décembre 2004 pour appuyer expressément les activités du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable relatives au méthane provenant des mines de charbon, est établi pour une période de deux ans par le Comité de l'énergie durable. Sous les auspices du Comité, le Groupe exécutera des activités relatives à la mise en valeur du méthane provenant des mines de charbon et du méthane provenant des mines désaffectées, à leur récupération et à leur utilisation dans des conditions de rentabilité, l'accent étant mis tout particulièrement sur les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable: éviter et gérer les émissions de méthane provenant des mines de charbon, atténuer les changements climatiques, renforcer la sécurité et la productivité dans les mines et générer des revenus et des réductions de coûts.

Les tâches du Groupe sont les suivantes:

- a) Encourager l'appui et fournir un tel appui, le cas échéant, pour le projet de la CEE, financé par des fonds extrabudgétaires, sur la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI). L'exécution de ce projet, financé par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis et la Fondation pour les Nations Unies, durera trois ans et commencera en 2005;
- b) S'efforcer de faciliter le financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la CEI, notamment en s'engageant activement dans un dialogue avec les milieux financiers internationaux pour comprendre leurs besoins et les obstacles au financement de tels projets dans cette région;
- c) Servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expériences sur les activités en cours dans le domaine de la mise en valeur du méthane provenant des mines de charbon et pour le renforcement de la collaboration et de la coopération dans ledit domaine;
- d) Repérer et s'efforcer d'atténuer les problèmes associés à l'établissement d'incitations à la récupération du méthane provenant des mines de charbon;
- e) Montrer clairement le lien entre les avantages économiques et l'exploitation de filons de charbon grisouteux grâce au drainage et à l'utilisation du gaz par des méthodes sûres, et faciliter la réalisation de cet objectif par la création d'une équipe spéciale composée de techniciens, ainsi que de représentants des milieux d'affaires et des organismes de réglementation;
- f) Étudier les possibilités pour le secteur du méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les États membres de la CEE en transition, d'intervenir sur les divers marchés publics et privés des émissions de gaz à effet de serre et d'en tirer parti;

g) Repérer tout fait nouveau important en ce qui concerne le méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les pays membres de la CEE;

h) S'efforcer de renforcer la coopération interinstitutions et collaborer avec toutes les parties prenantes, notamment les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur public/privé des affaires, afin de réaliser les objectifs susmentionnés.



## ANNEXE II

### **GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON**

La deuxième session, d'une durée de deux jours, s'ouvrira le mardi 31 janvier 2006, à 10 heures, au Palais des Nations à Genève (Suisse).

#### **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Les représentants qui participeront à la réunion sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 00 38), soit par courrier électronique, à:

M. Clark Talkington

Économiste

Division de la restructuration industrielle, de l'énergie

et du développement des entreprises

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Bureau 349

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Téléphone: +41 22 917 26 71 et 917 41 40

Télécopie: +41 22 917 00 38

Adresse électronique: [clark.talkington@unece.org](mailto:clark.talkington@unece.org)

Site Web: <http://www.unece.org/ie>.





**UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA**  
**Conference Registration Form**

**Please Print**

Date

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.  
An additional form is required for spouses.

**Title of the Conference**

ECE –IREED Ad Hoc Group of Experts on Coal Mine Methane, 1<sup>st</sup> Session, 6 December 2004

**Delegation/Participant of Country, Organization or Agency, Company**

Participant: Mr.  Mrs.  Ms.

**Family Name**

**First Name**

**Date of Birth (Day/Month/Year)** \_\_\_\_\_

<b>Head of Delegation</b> <input type="checkbox"/>	<b>Observer Organization</b> <input type="checkbox"/>	<b>Participation</b>
<b>Delegation Member</b> <input type="checkbox"/>	<b>NGO (ECOSOC accredited.)</b> <input type="checkbox"/>	<b>From</b> <input type="text"/>
<b>Observer Country</b> <input type="checkbox"/>	<b>Other (please specify below)</b> _____ <input type="checkbox"/>	<b>Until</b> <input type="text"/>

**Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long-duration Conference badge Issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE**

**Document Language Preference**  
**Passport or ID Number**

**English**  **French**  **Other**   
**Origin of Identity Document**

**Valid Until**

**Official Title**

**Office Telephone Number**

**Office Fax Number**

**Office Mail Address**

**E-mail Address**

**Address in Geneva**

<p><b>On Issue of ID Card</b> <b>Participant Signature</b></p> <p><input type="text"/></p> <p><b>Date</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p><b><u>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</u></b> Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p><b>Security Use Only</b> <b>Card No. Issued</b></p> <p><input type="text"/></p> <p><b>Initials, UN Official</b></p> <p><input type="text"/></p>
---	---	---	--



